

LA LETTRE DE SAVIGNY 2ème trimestre 2024

Mairie de Savigny sur Clairis

Tel : 03 86 86 32 09 – Fax : 03 86 86 41 19

Site internet : www.savigny-sur-clairis.fr

Courriel : mairie.savignysurclairis@orange.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi de 9h à 12h – 15h à 17h

Mercredi de 9h à 12h

Jeudi de 9h à 12h

Vendredi de 9h à 12h – 15h à 17h

Permanences des élus :

Lundi : M. Bruno COUARD de 10h30 à 12h

Vendredi : M. Pierre PRUE de 10h30 à 12h

LE MOT DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal a validé le tracé de la future véloroute sur 34 km qui va longer la Clairis en partant de sa source à Vernoy jusqu'à Dordives, point de jonction avec la Scandibérique. Ce tracé sera matérialisé par des panneaux spécifiques et permettra d'intégrer Savigny dans ce projet de développement touristique.

Nous vous transmettrons le tracé (plan et lien) de la voie lors de la prochaine lettre de Savigny.

Evènements à venir

Chasse aux œufs :

Nous remercions les membres de l'association les Récréatives (association des parents d'élèves) qui organiseront comme l'année dernière une chasse aux œufs le **samedi 6 avril 2024 de 15h à 17h** à l'Espace de jeux Fernand Ponceau. La mairie mettra à disposition la salle des fêtes et participera financièrement pour que cette chasse aux œufs soit gratuite pour les enfants de Savigny, y compris pour les tous petits pas encore scolarisés.

Repas des anciens :

Le repas aura lieu à la salle des fêtes le **samedi 25 mai 2024**.

Ce repas est offert aux personnes âgées de 70 ans et plus résident sur la commune. Merci de vous inscrire avant le **vendredi 3 mai 2024** auprès de la mairie.

Tel : 03 86 86 32 09- 09 65 04 06 87 Mail : mairie.savignysurclairis@orange.fr

Rapport de la commission d'enquête publique PLUi

Le PLUi a été soumis à l'avis des personnes publiques associées durant l'été 2023 et à celui des administrés pendant l'enquête publique qui s'est déroulée du 4 décembre au 10 janvier 2024. Le président de la commission d'enquête a rendu son rapport le 1^{er} février, donnant un avis favorable à l'élaboration du PLUi, à l'abrogation des plans d'alignement de voiries de huit communes et la création de périmètres des abords historiques pour Saint-Valérien et Chéroy. Conformément à l'arrêté n°2023-105 du 7 novembre 2023, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées via le lien internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5000/> pendant une durée d'un an.

Informations Préfecture

Le ministère de la culture lance une grande concertation nationale sur la **vie culturelle dans les territoires ruraux** jusqu'à **fin mars**.

Comme vous le savez, 1/3 des Français vivent dans la ruralité. Or les opportunités culturelles sont plus limitées dans ces territoires que pour le reste de la population, en raison notamment de la faible présence d'équipements culturels de proximité (théâtre, cinéma, etc.), hormis les bibliothèques municipales ou point lecture dont le maillage territorial est dense.

L'Yonne, département rural, est directement concerné par cette action. Par ailleurs, il est certain que **de nombreuses initiatives et manifestations culturelles existent** déjà dans nos territoires. Elles sont peut-être insuffisamment reconnues et soutenues. Aussi, cette grande concertation nationale dénommée le « **Printemps de la ruralité** » vise à établir un **diagnostic** et faire émerger des **propositions pour renforcer la place de la culture dans les territoires ruraux**.

A cet effet, une **plateforme en ligne** a été mise en place : <https://www.culture.gouv.fr/fr/Printemps-de-la-ruralite>

Tous les acteurs qui vivent ou interviennent dans les territoires ruraux sont invités à apporter leurs **contributions**. Il s'agit de répondre de manière simple à un ou plusieurs questionnaires en ligne, en tant qu'habitant, acteur culturel, élu ou acteur associatif.

Une adresse mail est également mise à disposition pour le dépôt éventuel de contributions : printemps-ruralite@culture.gouv.fr

Concertation publique ZAENR

Vous trouverez joint à la lettre de Savigny une enquête pour les zones d'accélération des Energies Renouvelables.

Cette enquête permettra aux Elus de se positionner sur les différents modes de production d'énergies renouvelables envisageables sur la commune.

Travaux divers

Des travaux de réaménagement de trottoir sont prévus rue du Lavoir devant le n°3.

L'aire de jeux va être améliorée, par la pose de bancs, deux tables supplémentaires. Nous avons pensé aux enfants mais les ados auront également leur espace. RDV prochainement pour découvrir les nouveaux équipements.

La rénovation de l'éclairage public en télégestion interviendra prochainement, en lien avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne. Cette opération permettra de maîtriser la consommation énergétique en remplaçant les anciennes lampes sodium par des leds. La commune va bénéficier, en plus des subventions habituelles, du « fonds vert » crée par le gouvernement pour soutenir les projets de transition écologique. Quelques lampadaires supplémentaires seront mis en place pour répondre à des besoins signalés par des habitants.

Inscriptions pour la rentrée scolaire

Les inscriptions à l'école maternelle s'effectuent à la mairie de domicile, dès à présent et jusqu'au 10 juin, pendant les horaires d'ouverture.

Veillez-vous munir des documents suivants :

- Livret de famille, ou extrait d'acte de naissance
- Justificatif de domicile
- Carnet de santé

La préadmission pour les petites sections (nés en 2021) s'effectuera une journée au mois de juin (date à définir par les enseignants) à l'école maternelle ou lors d'un rendez-vous pris préalablement.

Implantation Epicerie ambulante

Nous vous informons que Soph' Epicerie va s'implanter sur la commune à compter du **mardi 2 avril 2024**, vous trouverez en pièce jointe de la lettre de Savigny son planning de passage ainsi que ses coordonnées.

Elle travaille avec les producteurs locaux, propose des fruits et légumes Bio. Elle mais en avant ce service afin de permettre aux personnes moins mobiles de pouvoir continuer à faire leurs courses, vous trouverez aussi de l'alimentation générale, droguerie, animalerie, entretien,

Nous espérons que ce service vous sera utile et que vous lui réserverez un bon accueil.

Elections Européennes 2024

Nous vous rappelons que les élections européennes 2024 auront lieu le **dimanche 9 juin 2024**, le bureau de vote se tiendra comme d'habitude à la mairie, nous vous communiquerons les horaires d'ouverture via le site internet et panneau pocket.

Broyage des végétaux

La campagne de broyage des sapins de Noël proposée par la communauté de communes a connu un franc succès.

De plus, les réponses à l'enquête du trimestre dernier font apparaitre que vous seriez nombreux à être intéressés une opération complémentaire de broyage des végétaux. Nous espérons que cette action pourra être mise en place dans les semaines à venir, nous vous tiendrons informés via le site internet de la mairie et panneau pocket.

Rapports de bon voisinage

Avec le retour des beaux jours nous vous rappelons :

Bruit, civisme : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques etc, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 18h
- Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Interdiction de brûlage à l'air des déchets verts : le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, gaz et particules, dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE.

Destruction des Chardons : par arrêté préfectoral du 24/03/2011, la destruction des chardons des champs est obligatoire sur l'ensemble du département de l'Yonne.

Les occupants des terres infestées sont tenus de procéder à la destruction des chardons durant le printemps et l'été afin qu'elle soit terminée avant la floraison.

En cas de défaillance des occupants, le maire devra faire procéder à la destruction des chardons aux frais des intéressés qui sont passibles de sanctions prévues par le code rural.

Nous vous remercions de bien respecter ces préconisations pour que chacun puisse profiter pleinement des beaux jours

Manifestations à venir

Association pêche et loisirs :



Le samedi 23 et dimanche 24 mars : Brocante pêche à la salle des fêtes

Le samedi 11 mai : pêche à la truite

Le samedi 8 juin : concours de pêche

Mairie :



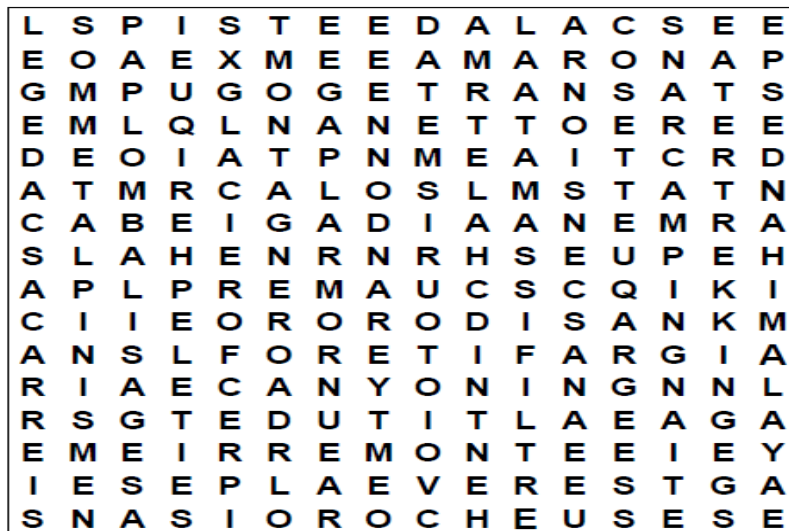
Le vendredi 12 juillet : feu d'artifice

Etat-civil

Naissance :

Clément DESMARTINS né le 19/02/2024

Jeux



ALPAGE	CHALET	PISTE
ALPES	DÉGEL	RANDONNÉE
ALPINISME	ESCALADE	RAQUETTES
ALTITUDE	EVEREST	REMONTÉE
ANDES	FORÊT	ROCHEUSES
APLOMB	HIMALAYA	SIERRA
ARMOR	GLACIER	SOMMET
ASCENSION	MASSIF	TÉLÉPHÉRIQUE
BALISAGE	MONTAGNE	TERTRE
CAMPING	NEIGE	TOURISME
CANYONING	OISANS	TRANSAT
CASCADE	PANORAMA	TREKKING

www.fortissimots.com



Nous vous informons que par souci d'écologie, nous avons choisi d'éditionner cette lettre de Savigny sur papier recyclé.